

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC

Séance du 9 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 2 juin 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - ARGENTE Luce - WHITE Cécile - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal.

Absents excusés ayant donné pouvoir : DRAGON Sandra ayant donné pouvoir à Pascal SAVIGNE - ALIX Mathilde ayant donné pouvoir à Isabelle MORIN-DIEGO - MAHIEUX Jérémy ayant donné pouvoir à Benoit MOUNIER - TRANVAUX Patrice ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU - PICARD Laurence ayant donné pouvoir à Stéven JUGEL - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Nolwenn le MOIGNE - DENIS Stéphane ayant donné pouvoir à Luce ARGENTE.

Secrétaire de séance : GABARD Bruno.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 19

Délibération n°2023/46

Objet : Signature d'une Convention de partenariat avec Morbihan Energies relative à la mise en place de l'éclairage public dans le lotissement « Domaine des Genêts ».

Il est rappelé que toutes les parcelles du lotissement « Domaine des Genêts » sont vendues. Les derniers travaux de voirie mais également les espaces verts et l'éclairage public sont programmés pour la fin de l'année 2023.

Concernant l'éclairage public, suite aux réunions en date du 16 mars et du 04 mai (matin) avec Morbihan Energies puis une rencontre publique avec les habitants du Domaine des Genêts qui s'est tenue le jeudi 4 mai 2023 à 19h, le choix s'est porté sur un éclairage solaire.

La solution retenue prévoit la pose de :

- 17 mâts solaires (hauteur : 5 m).
- 3 centrales posées sur des mâts de 5 m.

A noter, Morbihan Energies prendra à sa charge 50% du coût HT des travaux pour un projet solaire alors que sa participation sur une installation dite classique ne serait que de 30% du montant HT des travaux.

Le coût des travaux est estimé à 61 104 € TTC établi selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Montant prévisionnel des travaux	50 920.00 €	Participation de Morbihan Energies	25 460.00 €
		Autofinancement	25 460.00 €
Total HT	50 920.00 €	Total HT	50 920.00 €
TVA	10 184.00 €	TVA à charge de la Commune	10 184.00 €
MONTANT TOTAL TTC	61 104.00 €	MONTANT TOTAL TTC	61 104.00 €

A titre d'informations, le choix d'un éclairage public classique impliquerait un reste à charge pour la Commune de 31 896 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 12

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de:

- Verser à Morbihan Energies une participation financière estimée à 25 460 € pour le financement de ces travaux.
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer avec Morbihan Energies l'engagement de contribution annexé ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur Bruno GABARD.
Secrétaire de séance.

